

1^{ère} partie :
Stratégies de visibilité ambiguës en situation
irrégulière

Grévistes sans-papiers et migrants expulsés vers le Mali :
dialectique du visible et de l'invisible dans des formes
inédites de luttes sociales

Clara Lecadet

I *Il y a donc, à la base de la politique une « esthétique » [...] : un découpage des temps et des espaces, du visible et de l'invisible, de la parole et du bruit qui définit à la fois le lieu et l'enjeu de la politique comme forme d'expérience. La politique porte sur ce qu'on voit et ce qu'on peut en dire, sur qui a la compétence pour voir et la qualité pour dire, sur les propriétés des espaces et les possibles du temps (Rancière, 2000).*

Dans la phrase citée en exergue, Rancière (2000) place l'esthétique, traditionnellement réservée à l'étude de l'art et du beau, au centre de la réflexion philosophique sur le politique, et montre la pertinence du couple visible-invisible pour penser les rapports de force à l'œuvre sur la scène sociale. Si l'émergence d'un mouvement social ne peut ni se résumer ni se réduire à ses représentations, ce rapprochement entre esthétique et politique semble néanmoins fécond pour rendre compte du fait que la singularité d'une lutte, d'une revendication, repose d'abord sur un certain mode d'apparition sur la scène sociale. Ce qui émerge dans un premier temps, c'est une forme de revendication et des figures pour la soutenir, qui, à elles seules, peuvent redéfinir une question politique, un certain type de rapport social et imposer de nouvelles formes de jurisprudence. Dans un second temps, on peut étudier ce processus à travers l'écho médiatique qu'il va ou non rencontrer et à travers l'impact que la médiatisation peut avoir sur la portée d'une lutte.

Le mouvement de grève des sans-papiers en France et les revendications portées au Mali, pays de retour, par

l'Association Malienne des Expulsés¹ sur la reconnaissance des droits et la restitution des biens perdus, sont de nature à illustrer ce rapprochement entre esthétique et politique ; ils constituent en effet deux formes inédites de luttes sociales, générées par le contexte politique actuel d'intensification des expulsions des étrangers sans-papiers en Europe et en Afrique. Ils produisent leurs slogans et leurs figures propres.

Les grévistes sans-papiers demandent leur régularisation et l'amélioration de leurs conditions de travail, d'anciens expulsés demandent un moratoire sur les expulsions, ainsi que la reconnaissance de leurs droits et la restitution des biens perdus. Ces individus apparaissent sur la scène sociale comme des figures originales, car porteurs d'un champ de revendications nouvelles, et dépassant par leur positionnement et par leur lutte la simple condition de « sans-papiers » ou d'« expulsé » à laquelle ils étaient encore récemment socialement et politiquement assignés.

De l'ombre à la grève

En avril 2008, la CGT et l'association Droits Devant² lancent un vaste mouvement de grève de travailleurs sans-papiers³. Cette

¹ Cette association malienne, créée en 1996 par des migrants expulsés de différents pays d'Afrique et d'Europe, a son siège à Bamako : elle a joué au Mali un rôle central dans l'émergence d'un débat public autour des conséquences économiques, sociales et politiques de l'expulsion des migrants, ainsi que dans les mobilisations récentes contre les « accords relatifs à la gestion concertée des flux migratoires et au codéveloppement », que le gouvernement malien a finalement refusé de signer en janvier 2009.

² Cette association française, créée en 1994, lutte pour l'égalité des droits, contre la précarité et toutes les formes d'exclusion ; elle siège à Paris et a joué depuis l'occupation de l'Eglise Saint-Bernard en 1996 un rôle central dans les mobilisations des sans-papiers. Son activité repose sur une approche politique de la question des sans-papiers, à travers la demande de régularisation massive. L'Association Malienne des Expulsés et Droits Devant sont des partenaires privilégiés dans les actions de lutte bilatérales mises en œuvre par les sans-papiers.

³ Le 15 avril 2008, environ 300 salariés sans-papiers

initiative, qui a pour précédent la grève et la régularisation des employés du restaurant de l'avenue de la Grande Armée en février 2008 à Paris, s'appuie sur l'existence d'une circulaire du 7 janvier 2008 adressée aux préfets et autorisant la délivrance à titre exceptionnel de titres de séjour portant la mention « travail » aux salariés sans-papiers exerçant une activité inscrite dans une liste de métiers appartenant à des secteurs économiques dits sous tension. Certaines associations ont d'emblée émis des réserves sur le principe d'une régularisation au cas par cas sur le critère du travail, avançant notamment l'argument selon lequel le processus de dépôts des dossiers dans les préfectures pourrait faciliter le fichage de tous les travailleurs sans-papiers et constituer un énième piège facilitant leur arrestation en préfecture. La CGT et Droits Devant ont choisi de considérer ce document comme une brèche juridique susceptible de porter les revendications d'un grand nombre de travailleurs sans-papiers. Le pari était néanmoins risqué, et lorsque le mouvement a commencé, certains commentateurs y ont vu un « événement inouï » car il propulsait sur le devant de la scène et sous les lumières des caméras des hommes qui risquaient à tout moment d'être arrêtés. Dire que la situation de sans-papiers s'accommode mal de visibilité est sans doute un euphémisme. Depuis plusieurs années, les associations qui militent en faveur du droit des étrangers, dénoncent régulièrement la traque dont les sans-papiers sont l'objet. De nombreux témoignages évoquent aussi la peur, les stratégies déployées pour restreindre sa visibilité dans l'espace public ainsi que l'impression de voir une prison invisible se dresser autour de soi. Cette situation forcée d'invisibilité apparaît comme un motif

dans une vingtaine d'entreprises d'Île-de-France se mettent en grève, sous l'égide de la CGT et de l'association Droits devant. Le 20 mai 2008, ils sont suivis par 321 autres salariés. A la fin du mois d'avril, les représentants syndicaux et associatifs déposent près de 1000 dossiers de régularisations auprès des préfectures concernées. Le mouvement s'étend à partir de juillet 2008 aux intérimaires.

central dans les revendications des grévistes : dans les tracts qu'ils distribuent sur les piquets de grève et lors des manifestations, les intérimaires de Man-BTP mettent en avant cette contrainte à vivre cachés : *Nous sommes 88 travailleurs de l'ombre. Toujours obligés de mentir, de nous cacher, de tricher sur notre identité. Nous sommes entrés en grève le 3 juillet 2008 pour gagner le droit de vivre normalement [...]*.

Dans le contexte particulier des sans-papiers, la grève revêt le sens fort et singulier d'une véritable sortie de l'ombre et d'une aspiration à vivre normalement. Cette visibilité soudaine apparaissait d'autant plus courageuse, qu'elle les exposait encore plus frontalement au risque d'être arrêtés et expulsés. De ce point de vue, on était alors bien loin d'une lutte citoyenne ordinaire, en terme de droits et de protection de la personne. Mais l'ampleur prise par le mouvement, l'installation dans la durée des piquets de grève, la très grande exposition médiatique, ainsi que l'encadrement des grévistes et des dépôts de dossiers dans les préfectures par des représentants de la CGT et de l'association Droits Devant, lui ont donné rapidement une crédibilité et une légitimité. Celles-ci ont fait que cette visibilité est apparue non pas comme un risque supplémentaire pour les salariés en lutte, mais comme une protection relative, provisoire. La visibilité, autrement synonyme d'un risque maximal, fait primer pour un temps les prérogatives associées au droit de grève sur le contrôle strictement policier. Cette sécurité relative n'a de sens néanmoins que par rapport aux rassemblements qui donnent corps au mouvement. L'exposition des grévistes exigeait également précaution et prudence⁴, et un individu isolé, s'éloignant

de son piquet de grève, redevenait fragile⁵.

En s'affichant sur les piquets de grève et en bravant ainsi le risque de l'expulsion, les grévistes tendent à se soustraire à l'identification unilatérale et problématique (Derrida, 1997) induite par la dénomination de sans-papiers, en produisant une figure sociale inédite, double, en apparence paradoxale : *hors-la-loi*⁶ pouvant à tout instant être arrêtés et travailleurs ordinaires. La teneur inédite de leur lutte tient au fait de ce double registre : la revendication sur leurs conditions de travail passe par leur régularisation. Avec la notion de délocalisation sur place (Terray, 1999), la spécificité des conditions de travail des sans-papiers a été analysée à l'aune des enjeux de la mondialisation : une main d'œuvre bon marché, extrêmement flexible, placée dans une situation toujours incertaine et provisoire, qui lui ôte quasiment tout recours. Ce qui a émergé dans le mouvement de grève, c'est la tension devenue insupportable entre la continuation de l'activité des salariés sans-papiers et la répression accrue sur eux et autour d'eux. La fatigue, la lassitude s'expriment dans les manifestations des intérimaires de Man-BTP par des « Y en a marre » scandé entre chaque slogan. Le mouvement a ainsi contribué à produire et à diffuser une autre « image » des sans-papiers : non pas « délinquants », « clandestins », « illégaux », mais travaillant durement, payant des impôts. La conduite du mouvement par la CGT a déplacé le curseur de l'illégalité vers la question des conditions de travail et des formes d'exploitation auxquelles ces travailleurs sont

⁴ « Sur l'air prolétaire », *Libération* du vendredi 1^{er} août 2008. Dans ce portrait du syndicaliste CGT Raymond Chauveau, celui-ci raconte : « Il ne faut pas quitter le piquet de grève sans dire où vous allez. Imaginez que vous vous fassiez arrêter ! La préfecture, ce n'est pas un ami. »

⁵ En décembre 2008, le porte-parole de l'association Droits Devant rapporte qu'une arrestation a eu lieu en marge d'un rassemblement, la libération de cette personne est intervenue rapidement suite à la pression des associations.

⁶ Nous utilisons à dessein cette expression provocatrice et ambiguë, car elle souligne l'infraction à la loi que constitue l'absence de titre de séjour, qui sert de socle juridique au quota chiffré d'expulsion décidé par l'actuel gouvernement français, mais elle laisse entendre aussi qu'on peut être « en dehors de la loi », sans nécessairement y contrevenir.

confrontés. Cette figure inédite ouvre une troisième voie, qui échappe à l'opposition habituelle entre l'image policière des migrants « illégaux », « clandestins » et l'image très largement victimaire véhiculée par les associations de défense des étrangers. Ici, ce qui est mis en avant, c'est la condition de travailleur, qui redéfinit une identité singulière à travers une lutte collective.

En outre, le mouvement de grève a offert des déclinaisons inattendues du point de vue du rapport au patronat. Sur les piquets de grève, les scènes relatées sont contrastées : alors que certains « patrons » soutiennent le combat de leurs salariés pour leur régularisation, d'autres coupent eau et électricité à leurs employés qui campent jour et nuit sur leur lieu de travail pour éviter la pérennisation du mouvement. Pourtant sur un plan purement administratif, les démarches auprès des préfetures pour obtenir un titre de séjour supposent que les employeurs délivrent à leurs salariés un contrat de travail. Parfois avec la pleine adhésion des employeurs : dans les premiers mois du mouvement, un chef d'entreprise a tenté de fédérer des patrons en vue de la régularisation de leurs employés sans-papiers en les regroupant sous l'appellation « Patrons solidaires ». Le plus souvent, ce sont les syndicats (CGT, Solidaires) qui doivent aller chercher les contrats de travail auprès d'employeurs réticents ou franchement hostiles. La complexité de ce mouvement et son intérêt résident semble-t-il dans le fait que les enjeux autour de la situation des sans-papiers se sont redéfinis dans la triangulation entre les salariés, les chefs d'entreprise et la politique gouvernementale. De ce point de vue, un bilan plus pessimiste serait que les salariés sans-papiers tirent parti *a minima* d'une logique d'intérêts économique convergente entre le monde de l'entreprise et la politique gouvernementale, sans rien modifier sur le fond de la posture répressive vis-à-vis des sans-papiers en général, comme on le verra avec les revendications portées par le

Collectif Sans-Papiers 75 qui occupe la bourse du travail.

Peser sur le débat public : d'anciens expulsés, nouveaux acteurs de la contestation au Mali

Les expulsions ont par définition une fonction clivante : expulser, c'est pousser dehors, sortir d'un lieu une personne ou un groupe de personnes qui s'y sont établies, en instaurant un partage entre un dedans et un dehors. Mais le « dehors », l'« extérieur », n'apparaissent plus dès lors qu'à la manière d'un vaste champ d'indétermination, d'un espace littéralement indéfini, qui serait lui-même partiellement ou en totalité soustrait aux forces du politique, ce que Agier nomme la fiction de l'extraterritorialité (Agier, 2008). Qui sait en effet ce qui arrive après l'expulsion ?

Sur l'autre scène, généralement occultée, du pays de retour, la contestation pourtant prend forme. De nouvelles formes de luttes sociales prennent corps au Mali, un des principaux pays de retour des immigrés de France, depuis que des migrants expulsés se sont rassemblés pour tenter d'alerter l'opinion publique sur le sort infâme réservé à ceux qui reviennent dans des conditions humiliantes, le plus souvent sans bien et ayant perdu toute possibilité d'accéder aux droits liés au versement des cotisations sociales⁷. D'abord conçue comme une association d'entraide pour les migrants expulsés, l'Association des Maliens Expulsés (AME), créée en 1996 à la suite d'une série d'expulsions collectives de France, d'Angola, de Zambie, etc., a donné à son action d'accueil à l'aéroport et à son action d'hébergement des récents arrivés dans les locaux de l'association, une dimension politique par de régulières prises de positions publiques sur les questions migratoires et sur les expulsions. L'Association a également pris différentes initiatives (organisations de

⁷ L'association Droits Devant a lancé sur ce thème une campagne en février 2009 pour dénoncer le racket des travailleurs sans-papiers.

jours de réflexions internationales sur le thème des expulsions, sur la liberté d'expression, etc., marches, déclarations) qui ont contribué à structurer un véritable débat public autour de ces questions. La création de cette association d'anciens expulsés, et d'autres à sa suite (Association Retour Travail et Dignité en 2005, l'Association des Refoulés d'Afrique Centrale au Mali en 2006), prouvait que l'expulsion n'était pas cette fin des droits et de la citoyenneté, et qu'au moment de leur ultime relégation par un pouvoir politique, souvent ressentie comme un double abandon, de nouvelles recompositions pouvaient advenir, de nouvelles formes d'associations, d'actions et de luttes se définir. La transformation de ces hommes déclassés et sans bien en acteurs susceptibles de peser sur le débat public et d'influer sur les prises de décision politique dans le champ de la migration, est révélateur d'un processus de politisation lié au retour et aux conséquences de l'expulsion chez certains migrants. Si cette irruption d'anciens expulsés dans le débat public n'ôte rien aux difficultés personnelles inhérentes à chaque retour, elle concrétise en tout cas l'apparition sur la scène politique et sociale de nouveaux acteurs, qui revendiquent en premier lieu leur autonomie. Les membres de l'Association Retour Travail et Dignité, une association créée en 2005 à la suite des événements de Ceuta et Melilla, ont conçu et jouent un sketch théâtral sur les drames liés au refoulement, dans le cadre d'une campagne d'information sur les dangers des routes migratoires menée par le Ministère des Maliens de l'extérieur, et ils considèrent cet exercice d'acteur comme un prolongement de leur expérience : *Nous sommes les mieux placés pour la jouer, car nous avons vécu cette expérience*⁸.

Une même aspiration à l'autonomie se manifeste dans la volonté des expulsés

regroupés en associations⁹ d'être les acteurs de leur propre lutte et de ne pas se laisser enfermer dans des formes traditionnelles de mise sous tutelle politique, où d'autres parleraient à leur place de leur expérience et des sujets qui les concernent. Nous prenons l'exemple du jeu d'acteur des anciens refoulés de Ceuta et Melilla pour tenter de montrer les différents sens et enjeux que revêt la notion d'acteur s'agissant du devenir des anciens expulsés ; il y a selon nous un lien entre la place prise par d'anciens expulsés sur la scène sociale avec la création d'associations revendiquant leur autonomie, et la capacité à devenir les acteurs d'une pièce de théâtre relatant les conditions de leur refoulement. Le jeu théâtral rejoint la scène sociale. En jouant leur expérience et en dénonçant les conditions de leur refoulement, en étant tout à la fois les acteurs de leur propre histoire par le recours à l'artifice théâtral et en devenant des acteurs sur la scène sociale, ces anciens expulsés inventent une nouvelle figure, très contemporaine, des conséquences des politiques d'expulsion. L'expérience vécue individuellement et collectivement, et qui est déjà d'emblée une expérience politique, devient le motif de nouvelles revendications,

⁹ Selon les chiffres établis par l'AME grâce au registre d'arrivée des expulsés tenu par le chef de la police de l'aéroport de Bamako du 1^{er} janvier au 11 novembre 2007, 479 ressortissants maliens expulsés ont été ramenés de France à bord d'un vol Air France, 97 ressortissants maliens ont été renvoyés de différents pays d'Afrique de l'Ouest et du Maghreb par la Compagnie Aérienne du Mali, Royal Air Maroc et Air Senegal International, 328 personnes ont également été expulsées de Lybie, 656 d'Espagne, 11 de Suisse, 5 d'Allemagne, 6 des Etats-Unis, 1 de Hong Kong, une du Luxembourg et 5 du Royaume-Uni par voie aérienne. Toujours selon ces chiffres, 114 personnes ont été enregistrées comme des rapatriés volontaires du Maroc. Ces chiffres ne tiennent pas compte du nombre de ressortissants maliens refoulés aux frontières du Maroc et de l'Algérie, partis et rentrés dans des conditions dramatiques par la voie terrestre. En 2008, l'AME a dénombré 475 expulsions de Maliens par la France. Tous les expulsés, n'adhèrent pas, loin s'en faut, à une association dans la période qui suit leur expulsion ; le passage au militantisme ne peut en aucun cas rendre compte de l'hétérogénéité et de la singularité des parcours après l'expulsion.

⁸ Extrait d'un entretien réalisé en mars 2009 à Bamako (Mali) auprès des membres du bureau de l'Association Retour Travail et Dignité.

de nouvelles luttes, mais aussi, sur un plan purement théâtral, de nouvelles mises en scène, de nouveaux usages du théâtre en politique.

Ces nouvelles visibilitées prennent ainsi différentes formes :

- les mobilisations en faveur de la restitution des biens perdus et contre les « accords de gestion concertée des flux migratoires » menées par l'AME ;
- un travail de pédagogie politique qui consiste à partager une expérience à travers le théâtre pour alerter les jeunes contre les dangers des routes migratoires.

Ces initiatives ont permis de faire émerger sur la scène sociale les situations de refoulement et d'expulsion, qui sont dans un grand nombre de pays africains synonymes de tabou et de honte sociale. Mais ces visibilitées ne sont pas sans ambiguïté, puisqu'en promouvant de nouveaux acteurs, elles ont aussi tendance à les figer comme les victimes de ce nouvel ordre migratoire. Même si leurs campagnes de protestation ont eu un large écho dans la presse et contribuent à la structuration d'un débat public sur les questions migratoires, ces nouveaux militants restent cantonnés dans des situations précaires. Le champ associatif n'est en effet soutenu par aucune aide publique : la quête de partenariats avec des bailleurs privés, notamment parmi les ONG du Nord, s'avère souvent problématique et constitue un frein à l'autonomie et au développement de ces mouvements originaux. La nécessité pour ces associations de migrants de trouver des financements tend à accroître l'emprise des ONG sur ces mouvements, dont elles participent à redéfinir les contours et les objectifs.

Vers un nouvel espace, multi-situé, dialogique, des luttes

Le mouvement des grévistes sans-papiers en France et des anciens expulsés au Mali tendent selon nous à redessiner un espace de luttes dialogique, multi-situé.

Si les luttes ne voyagent pas, ceux qui les portent parfois voyagent, de même que les slogans, les idées, l'inspiration des luttes circulent par les médias, les réseaux et les moyens de communication actuels. Si une lutte sociale et politique demeure un événement local, il y aurait toute une analyse à faire sur le dialogue qui s'est progressivement instauré entre le mouvement des sans-papiers français, et ce depuis les événements de l'église Saint-Bernard en 1996 jusqu'au mouvement de grève actuel, et les différentes formes de protestation, de riposte, qui ont pris corps depuis plusieurs années au Mali concernant la politique française vis-à-vis des immigrés sans-papiers. Des associations d'anciens expulsés, ont, comme on l'a vu précédemment, contribué à donner une visibilité nouvelle à une situation habituellement perçue sous l'angle du tabou : une chanson populaire de Côte d'Ivoire n'évoque-t-elle pas avec un humour amer la gloire qui entoure ceux qui sont partis, et la honte qui entache ceux qui sont rentrés « bredouilles ». Depuis deux ans, des associations françaises et maliennes ont mené des actions concertées contre une politique qui implique très étroitement les deux pays. La campagne menée en janvier 2009 contre la signature des « accords sur la gestion concertée des flux migratoires », en est un exemple récent, significatif d'une capacité de mobilisation conjointe. Ces accords, rebaptisés « accords de réadmission » par leurs contempteurs, projetaient l'instauration de quotas de travailleurs accueillis légalement par la France, avec une clause de réadmission destinée à faciliter l'émission de laissez-passer par les autorités consulaires maliennes en France, document nécessaire à la mise en œuvre d'un arrêté d'expulsion. La dénonciation de ces accords a fait l'objet d'une campagne menée par l'AME et le FORAM, largement relayée dans la presse et à la radio.

En janvier 2009, des membres du Collectif Sans-Papiers 75 interviennent en direct depuis Paris dans une émission de la

radio rurale de Kayes, première région de migration au Mali, pour exhorter les Maliens à se dresser contre la signature de ces accords, annoncée comme imminente.

Des manifestations ont lieu, en France et au Mali, pour dénoncer ces accords. Le mercredi 7 janvier 2009, la Coordination Sans-Papiers 75 appelle à un rassemblement général devant le consulat du Mali à Paris en dénonçant ces accords et en insistant sur le caractère convergent des luttes¹⁰. Le lendemain, dans la commune de Kayes au Mali, un collectif d'associations organise une marche où convergent plusieurs centaines de personnes, derrière des banderoles affichant ces slogans : *Non à l'accord de gestion concertée des flux migratoires ne tenant pas compte de la dignité humaine et du libre choix des citoyens du monde*

Nous demandons la régularisation de tous les « sans-papiers » déjà en place en France!

Dans une lettre adressée au président malien Amadou Toumani Touré le 8 janvier 2009, les associations donnent à l'aventure des migrants une véritable dimension politique et dénoncent une politique du tri et du rejet, qui bafoue la dignité des migrants. Dans la presse, on évoque l'opacité des conditions de sélection de tels quotas de migrants. Dans une autre lettre du 8 janvier 2009, adressée à l'ambassadeur de France au Mali, Michel Reveyrand de Menton, les associations signataires mettent cette fois l'accent sur la nécessité de changer de paradigme concernant les migrations et soulignent la dimension politique du travail accompli par les associations : *Les initiatives citoyennes d'accueil, d'appui et d'accompagnement dans lesquelles différentes organisations dont le Forum pour un Autre Mali (FORAM) et l'Association Malienne des Expulsés sont impliquées, sont certes modestes mais de nature à*

nous réconcilier avec nous-mêmes, notre pays et le monde.

Surtout, alors qu'on a longtemps mis l'accent sur le poids du rejet familial et social auquel sont confrontés les expulsés de retour au pays, on assiste avec cette campagne à un repositionnement exclusivement politique. Ce qui s'en dégage, c'est l'accent mis sur la responsabilité des deux États dans le devenir des migrants : le devoir pour le Mali de reconnaître les siens en défendant leur intérêt sur un plan politique et en leur venant en aide au niveau local, la nécessité pour la France de repenser autrement son approche politique de la migration. Les articles de presse favorables à cette campagne contre la signature des accords manifestent un sentiment de solidarité à l'égard des sans-papiers français. Le volet réadmission des accords proposés par la France donne une place cruciale à l'appartenance nationale et à la reconnaissance par chaque État de l'affiliation de ses ressortissants dans le processus légal permettant la mise en œuvre d'un arrêté de reconduite à la frontière ; *a contrario*, les luttes de ces associations et la campagne de presse menée en leur faveur affirment plutôt la nécessité d'une reconnaissance et d'un soutien par le gouvernement malien des Maliens sans-papiers en France ou expulsés au Mali, dans les luttes à mener pour combattre cette politique¹¹. Le slogan général de cette campagne en langue bambara est « Malidenw Ge nniissenben an t'a signé », ainsi traduit en français par les journaux maliens « Nous ne signons pas l'accord pour refouler les Maliens de France »¹².

Ces initiatives en France et au Mali semblent redessiner les frontières mêmes des luttes, qui, si elles restent locales, trouvent

¹⁰ Le texte de l'appel insiste sur la convergence des luttes entre la France et le Mali : « Comme en d'autres occasions de mobilisation, cet appel fait écho à celui de l'Association Malienne des Expulsés (A.M.E.) avec laquelle nous convergions. [...] Nos luttes sont, seront et resteront quant à elles bilatérales. »

¹¹ En France, l'association Droits Devant a organisé depuis janvier 2009 plusieurs manifestations devant les consulats, pour exhorter les représentants consulaires des pays dont sont originaires les sans-papiers à ne pas signer le laissez-passer permettant l'expulsion.

¹² *L'Indépendant*, mardi 6 janvier 2009, n°2117.

un double ancrage. Il est beaucoup question dans les termes des associatifs français et maliens de « luttes bilatérales » ou de « convergence des luttes », pour rendre compte de la tentative d'une concertation et d'une simultanéité des luttes de part et d'autre de la frontière. Le phénomène sans doute n'est pas nouveau, il a ses racines dans la constitution du mouvement ouvrier au 19^{ème} siècle et dans les tentatives d'en créer l'unité sur le plan international. Le fait que les journaux idéologiquement marqués par la défense des intérêts de la classe ouvrière au Mali aient joué un rôle actif dans la campagne de dénonciation des accords bilatéraux entre la France et le Mali, suggère que la thématique migratoire est en train de donner un terrain et un sens contemporain à l'idée d'une lutte multi-située. La cause des grévistes sans-papiers et les revendications des expulsés au Mali ne seraient dès lors que la réalité dialectique d'un même processus de lutte.

Ces formes de luttes, encore inconcevables il y a un an, contribuent à redessiner les représentations médiatiques et politiques des sans-papiers. En permettant près de 2000 régularisations, elles prouvent leur efficacité et ouvrent un champ relativement large dans le cadre des dépôts de dossiers auprès des préfectures. Si chaque régularisation demeure une course de longue haleine¹³, leur multiplication entérine néanmoins le principe de la régularisation par le travail, avec, en sus, une redéfinition du périmètre d'application de la circulaire. Initialement conçue pour les travailleurs disposant de contrats stables, celle-ci s'applique désormais, indistinctement aux travailleurs intérimaires¹⁴. Mais ces victoires

locales, bien que collectives¹⁵, n'annulent pas une politique qui reste généralement répressive. Le succès de ces luttes ne peut occulter tous les cas d'isolement, qui ne peuvent être subsumés sous aucun critère de régularisation. Ces visibilité ponctuelles ne doivent pas masquer l'« invisibilité », l'isolement, l'absence d'insertion dans un réseau, à la faveur desquels se produisent les expulsions. Le 23 décembre 2008, lors d'un rassemblement place Saint-Michel à Paris des 88 grévistes, travailleurs intérimaires de l'entreprise Man-BTP, qui précédait l'envoi d'une délégation d'associatifs, de grévistes et d'élus à la préfecture, une élue du parti des Verts a exhorté les grévistes et leurs soutiens à demeurer une « force visible ». Cette consigne est apparue dans les manifestations comme la garantie du maintien d'un rapport de force avec les autorités. Elle montre que la visibilité, tout en étant un effet des luttes entreprises par les sans-papiers, s'est transformée en un outil politique en faveur de la régularisation des travailleurs. La visibilité tend ainsi à devenir un enjeu politique à part entière, et c'est pourquoi, comme l'illustre l'exemple de l'occupation de la bourse du travail, elle peut devenir un mode de revendication et d'action déterminant pour des mouvements qui bénéficient d'une moindre attention auprès des médias et des pouvoirs publics.

**L'occupation de la Bourse du travail par la
Coordination Sans-Papiers 75 (CSP 75) :
des acteurs empêchés ?
La visibilité comme un objectif et une
revendication politiques**

*Le but de l'occupation, donner de la visibilité à la lutte*¹⁶

¹³ Lors d'une assemblée générale de l'Association Droits Devant, son porte-parole tança les récents adhérents contre leur impatience à obtenir leur régularisation, rappelant que les grévistes qui avaient initié le mouvement et obtenu leur régularisation avaient lutté de longue date et qu'il convenait d'échelonner le plan d'action du mouvement dans une stratégie d'efficacité.

¹⁴ Sur les luttes des intérimaires sans-papiers, on peut se reporter à l'article de Nanon Gardin, « Intérimaires

et sans-papiers, la galère », *Causes communes*, mars 2009, n°60, qui montre comment les grèves très dures menées par les 88 de Man BTP ont permis d'obtenir la prise en compte du statut d'intérimaire comme un possible critère de régularisation.

¹⁵ Le principe de la solidarité des grévistes, les régularisés ne quittant les piquets de grève qu'une fois l'ensemble de leurs camarades régularisés, a structuré l'ensemble des actions.

¹⁶ Le journal de la bourse du travail occupée, samedi 2

*Les soutiens et les associations ne doivent pas nous dépasser, c'est notre lutte. C'est nous qui connaissons nos difficultés et notre situation. Les sans-papiers doivent comprendre que la lutte des sans-papiers est la leur.*¹⁷

*Les grèves entreprise par entreprise génèrent des divisions. [...] Nous luttons pour une seule et unique cause, il faut un mouvement qui n'oublie pas les jeunes majeurs, les malades... Apprenons à réfléchir et à penser par nous-mêmes. C'est nous qui sommes les principaux concernés.*¹⁸

Ces quelques citations proviennent du journal publié par la Coordination Sans-Papiers 75, qui, avec l'occupation de la Bourse du travail, a initié, en marge du mouvement de grève initial des sans-papiers et souvent en contact avec lui, un autre mouvement, plus radical dans ses revendications, qui a bénéficié, en tout cas en France, d'une moindre couverture médiatique que celui des grévistes sans-papiers. Cette occupation trouve son origine dans le sentiment d'exclusion dont s'est senti victime un certain nombre de sans-papiers par rapport au lancement du mouvement de grève par la CGT.

L'annonce du dépôt d'environ 1000 dossiers de travailleurs sans-papiers soutenus par la CGT en avril 2008, a en effet suscité un afflux de demandes de travailleurs, qui n'étaient pas initialement engagés dans le mouvement et qui, pour la plupart, ne disposaient pas d'une représentation syndicale à l'intérieur de leur entreprise. Dans un premier temps, la CGT n'a pas voulu ou pas pu, par volonté de temporiser le dépôt des dossiers et de ne pas provoquer un refus massif des pouvoirs publics devant l'ampleur des demandes, soutenir les dossiers de ces travailleurs isolés. Beaucoup se sont sentis trahis et se sont regroupés sous la bannière du Collectif Sans-Papiers 75 ; ils ont à partir du 2 mai 2008 occupé la Bourse du travail à Paris et mené des actions propres (réunions-débats sur les lieux de

l'occupation, manifestations quasi-hebdomadaires, rédaction d'une gazette sur le mouvement, échanges avec les riverains, etc.). Une de leurs principales revendications était de demander un élargissement des critères de régularisation, notamment aux sans-emploi, aux malades, aux femmes, aux travailleurs isolés, mais aussi d'arriver à la structuration du mouvement des sans-papiers en tant que force sociale et politique. La régularisation des grévistes sans-papiers instaurait de leur point de vue une division à l'intérieur des sans-papiers, qui autorisait la régularisation d'une catégorie d'entre eux selon un principe de tri et d'exclusion d'autres catégories plus précaires encore. Leur regroupement à la Bourse du travail créa un nouveau front, très contesté à l'intérieur même du mouvement qui avait été à l'origine du mouvement de grève des sans-papiers, mais, ne pouvant compter sur l'appui de la CGT, les membres du collectif entendaient au moins créer un autre pôle de visibilité pour leur lutte, à travers un espace public et partagé d'occupation, de débats. Révélatrice de nombreuses tensions, cette occupation porte des revendications sur la régularisation de tous les sans-papiers et sur la volonté d'empêcher la sectorisation de la lutte. Les membres du collectif, qui occupent de fait une position marginale par rapport au mouvement lancé par la CGT, se sont plaints du manque de visibilité dont a pâti le mouvement.

Mais la question de la visibilité occupe une place spécifique dans les revendications formulées par le Collectif, qui ne se limite pas à sa seule dimension médiatique. Les publications tentent en effet de donner une formulation et un contenu directement politique à la question de la visibilité. Concernant par exemple la place occupée par les femmes dans le mouvement, l'une d'entre elles évoque à leur sujet une double « invisibilité », la minoration de l'importance des travaux qu'elles effectuent dans les secteurs du nettoyage et de l'aide à la personne, leur sous-représentation dans le mouvement des sans-papiers : *Ainsi, les*

août 2008, n°4, p. 6.

¹⁷ *Idem.*

¹⁸ *Idem.*

*femmes sont doublement gardées à l'ombre, sur leur travail et au sein de ce mouvement même*¹⁹.

Sous cet angle, la question de la visibilité et de l'invisibilité semble indéfiniment reconduire celle des rapports sociaux, de sexe, à l'œuvre au sein de chaque groupe. Mais aussi les causes qu'une société, à un moment donné, choisit de montrer²⁰. Depuis une dizaine d'années, la mouvance altermondialiste a fait sienne le thème des sans voix, associé à la question de la parole, du droit à la parole (Réseau no vox, mouvement des sans voix au Mali, etc.) La visibilité fonctionne sur ce même registre et il est frappant qu'elle devienne le ressort même de l'existence et de la reconnaissance d'une lutte dans le langage et les représentations qu'utilisent ceux qui la mènent. Elle n'est pas simplement un effet des luttes mais tend à devenir un objet politique à part entière, dans les discours et les actions des grévistes et des expulsés, un enjeu à la fois discursif moral et politique.

Dans l'occupation de la bourse du travail, la visibilité apparaît explicitement comme un mode d'action et comme une revendication. Ce thème concerne aussi bien les sans-papiers contraints de vivre cachés pour échapper à la police que l'invisibilité sociale des conditions de travail auxquels leur précarité les soumet, et tout particulièrement les femmes. Affirmer la question de la visibilité comme un enjeu des luttes, c'est affirmer l'importance d'un processus qui consiste à sortir de l'invisibilité, ceux dont les situations sont reléguées, marginalisées par les luttes les plus visibles. Mais derrière la demande de visibilité, la CSP 75 laisse entendre un message plus subversif ; la critique de l'encadrement et d'un certain paternalisme associatif, que les sans-papiers prennent

¹⁹ *Ibid.*, p. 7

²⁰ Lors d'une enquête de terrain effectuée en mars 2008 à Kidal au Mali, un policier me parla, à propos du travail accompli par un M. Diakité, le responsable d'un foyer, auprès des expulsés renvoyés d'Algérie dans des conditions extrêmes liées au contexte saharien, de « cause cachée ».

intégralement les rennes d'une force sociale et politique dans laquelle ils ne seraient plus des victimes à défendre mais les représentants et les acteurs d'une cause pour laquelle se battre²¹.

Clara Lecadet
 Doctorante en anthropologie
 Centre des Etudes Africaines -
 E.H.E.S.S., Paris
clara.lecadet@wanadoo.fr

Bibliographie

Agier, Michel (2008) Quel temps aujourd'hui en ces lieux incertains ?, *L'Homme, L'anthropologue et le contemporain : autour de Marc Augé*, 2008, pp. 105-120.

Carpentier, Laurent (2008) Sur l'air prolétaire *Libération*, vendredi 1^{er} août 2008.

Derrida, Jacques (1997) Manquements du droit à la justice (mais que manque-t-il donc aux « sans-papiers » ?), in Jacques Derrida, Marc Guillaume, Jean-Pierre Vincent, *Marx en jeu*, Descartes & Cie, pp.73-91.

Gardin Nanon (2009) Intérimaires et sans-papiers, la galère, *Causes communes*, mars 2009, n°60.

²¹ « Quelle est la situation actuelle générale de ce mouvement, déterminée par la politique ministérielle ? Que les collectifs de sans-papiers, en tant qu'interlocuteurs valables, sont évincés des discussions avec les préfetures. La défense des sans-papiers, dont la grande majorité sont des travailleurs, se trouve ainsi soustraite aux sans-papiers eux-mêmes. Leur propre auto-organisation, leur propre *auto-défense*, résultats les plus marquants du *mouvement de Saint-Bernard*, se trouvent ainsi mises à mal, sous les coups de la politique ministérielle masquée de « *régularisation par le travail* ». Journal de la bourse du travail occupée n°11, p. 3

Haidara Alou Badra (2009) « Accord de gestion concertée des flux migratoires » La société civile mobilisée pour que le Mali ne signe pas l'accord, *L'Indépendant*, mardi 6 janvier 2009, n°2117, p. 7.

Rancière, Jacques (2000) *Le partage du sensible, esthétique et politique*, Paris, La Fabrique éditions, 74 p.

Terray, Emmanuel (1999) Le travail des étrangers en situation irrégulière ou la délocalisation sur place *Sans-papiers : l'archaïsme fatal*, Editions de la Découverte, Paris, pp. 9-34.

Perspectives de la lutte Première réunion autonome des collectifs de sans-papiers *Le journal de la bourse du travail occupée*, samedi 2 août 2008, n°4, pp. 5-7.

CSP 75, communiqué du 18 février 2009 Occupation de la Bourse du travail : on annonce l'expulsion des sans-papiers ! A propos du communiqué de la commission administrative de la Bourse du travail du 5 février 2009 *Le journal de la bourse du travail occupée par des travailleurs sans-papiers isolés*, vendredi 27 février 2009, n°11, pp. 2-3.